



CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS DU SECOURS PRÉHOSPITALIER

Recommandations aux auteurs

Les articles seront adressés par courriel à administration@cnp-isp.eu

La proposition d'un texte sous-entend que tous les cosignataires aient été informés de la demande de publication et aient donné leur accord pour un libre usage de leur texte par le Conseil National Professionnel des Infirmiers du Secours Préhospitalier.

Le texte

Le fichier texte en pièce jointe du courriel sera présenté sous forme brute (*sans illustrations ni changements de corps de police*) dans un format usuel de traitement de texte (*format Microsoft Word*).

La « *profondeur* » du plan n'excédera pas deux degrés (*intertitre / puces*).

Les abréviations devront toujours être explicitées lors de leur premier appel dans le texte.

La longueur totale du texte est limitée à :

- 7.000 caractères environ (*espaces compris*) pour les articles longs (*soit 2 pages*),
- 3.500 caractères environ (*espaces compris*) pour les articles courts (*soit 1 page*),

Les articles ne comporteront pas de notes de bas de page.

Une bibliographie peut être incluse.

Les tableaux, figures et graphiques

Les tableaux, figures et graphiques seront livrés dans des fichiers informatiques séparés (*format Microsoft Excel*) contenant le graphique et/ou les données numériques nécessaires à sa reconstruction.

Les tableaux, figures et graphiques seront numérotés selon leur ordre d'appel dans le texte et légendés si besoin.

Les auteurs

Tout manuscrit doit impérativement être accompagné des noms et prénoms complets des auteurs.

Les photographies

Les photographies numériques destinées à illustrer le texte sont possible. Chacune d'entre elles doit être accompagnée du nom de l'auteur de la photo et (*si nécessaire*) d'une légende. Les photographies de provenance incertaines (*photographies récupérées sur Internet ou scannées dans des revues ou des ouvrages sans autorisation écrite de l'auteur*) sont interdites. Dans le cas où les photographies seraient appelées dans le texte

(*facultatif*), elles devront être numérotées suivant l'ordre de passage dans le texte. Seules les images numériques au format TIF ou JPEG à la taille minimale de 1600 x 1200 pixels (horizontal ou vertical) et de bonne résolution seront acceptées.